

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
Pour un an, 10s.
L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'AVENIR,

ANNONCES.

Prix: Six lignes et au-dessous, première insertion. 2 6
Dix lignes et au-dessous, première insertion. 3 4
Au dessus par lignes. 4
Toutes insertions subséquentes, le quart du prix.
Dédution libérale faite sur les annonces à être publiées longtemps.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

CORRESPONDANCES.

M. le Directeur.

C'est avec un bien doux plaisir que j'ai lu la réponse faite par le gouvernement à Sa Grandeur l'évêque de Montréal au mémoire qui lui avait été présenté au nom du comité de l'association des townships. Je suis bien persuadé que tout canadien a dû lire cette réponse avec autant de satisfaction que j'en ai éprouvé moi-même en la lisant. Elle m'a causé une bien douce surprise, car j'étais loin de penser que le gouvernement s'occupait, avec ardeur et depuis longtemps, d'adopter un plan afin de favoriser la colonisation des terres incultes. Cette réponse, j'en suis certain, a dû faire plus d'amis au ministère et lui attacher plus fortement tout bon canadien qui aurait pu être tenté de l'abandonner, pour se ranger sous n'importe quel drapeau, que toutes les déblatérations des journaux qui le défendent avec tant d'acharnement et d'acrimonie.

L'association des townships a d'abord pensé à se procurer des terres sur lesquelles elle pourrait diriger l'émigration. C'était déjà beaucoup pour le colon que d'aller s'établir dans un lieu où il pourrait espérer que bientôt il aurait des voisins, et qu'avant peu tout son voisinage serait en état de culture.

Maintenant l'association a des terres autant qu'il lui en faut, et le gouvernement va, si je comprends bien, faire faire des chemins immédiatement dans les townships: bientôt un nombre considérable de colons pourront aller s'y établir. Quant à ceux qui désireraient y prendre des terres, je puis dire avec certitude que le nombre en est grand, non seulement dans les campagnes parmi les colons, mais encore dans la ville parmi les ouvriers. Beaucoup s'y rendraient immédiatement s'ils le pouvaient; mais, comme je l'ai déjà dit, ils n'en ont pas les moyens. Car, quand on n'a pas le sou, il n'y a pas à dire: je veux aller m'établir sur une terre; non, il faut en avoir les moyens, il faut avoir l'argent nécessaire pour acheter des instrumens d'agriculture, des animaux etc., et avoir des provisions pour se nourrir pendant quelque temps, jusqu'à la première récolte. Or, à la sortie d'un hiver comme celui de l'année dernière on doit bien penser que très peu d'ouvriers, et encore moins ceux qui ne le sont pas, comme les journaliers, par exemple, se trouvent aujourd'hui avoir quelques épargnes. Il est donc impossible pour le plus grand nombre d'aller s'établir dans les townships si on ne leur vient pas en aide. Il y a bien quelques ouvriers, il doit s'en trouver qui le pourraient facilement, mais ce ne sont pas ceux-là qui sont le plus disposés à aller s'établir sur des terres en bois de tout; ce ne sont pas eux non plus qui méritent d'être favorisés par l'association; non, mais ce sont les ouvriers pauvres qui gagnent leur pain avec misère, au jour le jour, et que l'espoir de se créer une existence plus aisée déciderait à aller s'enfoncer dans la forêt la cognée à la main.

Aujourd'hui que le gouvernement procure au colon, n'importe quelle soit son origine, toutes les facilités qu'il lui est possible de donner, on a tout lieu de croire qu'en ce moment il y a un bien plus grand nombre d'étrangers que de nos compatriotes qui se trouvent en état de profiter de ces avantages. Et on doit naturellement penser, aussi, qu'un grand nombre va s'empresser d'aller s'y établir.

Or, il nous importe beaucoup que nous ne nous laissions pas dévancer par ces étrangers, de ne pas les laisser s'emparer des meilleures terres. Il faut s'empresser d'y établir un aussi grand nombre de nos compatriotes que possible.

Jusqu'ici, l'association, je crois, s'est bornée à dire qu'elle procurerait des terres à ceux qui voudraient s'établir dans les townships. Cela, à mon avis, vu les temps, n'est pas assez; il faudrait, si les moyens de la société le lui permettaient, favoriser le colon plus que cela: lui avancer, au moins, si on ne pouvait faire plus, tout ce qui lui est indispensablement nécessaire pour commencer à défricher sa terre, et lui avancer, en outre, des grains pour semer sur l'espace de terrain qu'il pourrait ensemencer. Si l'association n'en a pas aujourd'hui les moyens, elle devrait, ce me semble, faire tout son possible pour se les procurer; et jusqu'à ce temps là tous citoyens devraient s'empresser d'aider la société. Chacun devrait y apporter son contingent: le riche suivant ses moyens, ses piastres ou ses louis, et le pauvre son humble denier.

Je ne sais si les membres du comité de l'association ont pensé à tout cela. Mais moi qui vois des ouvriers presque tous les jours et avec qui je parle souvent des townships; je puis dire que je connais à peu près leur besoin. Plusieurs de ces ouvriers, gens sobres et bons citoyens, mais pauvres, m'ont dit qu'ils désireraient de tout leur cœur aller prendre des terres s'ils en avaient les moyens. Ils finissent par me dire qu'ils s'y établiraient plus tard, espérant que, s'ils ne le peuvent alors, l'association pourra leur aider. L'asso-

ciation le pourra-t-elle un jour, bientôt? je le souhaite, car c'est ce qu'elle devrait tâcher de faire si elle veut venir en aide à ces malheureux qui gagnent leur vie avec tant de peine, et qui ne sont aujourd'hui d'aucun poids dans la société. Si, de tous ces scieurs de bois et de ces porteurs d'eau, que nos ennemis ont tant de joie à remarquer et à nous faire remarquer, on pouvait, en les établissant sur des terres, en faire des citoyens et leur donner cette importance qu'on devrait désirer qu'ils eussent, ne devrait-on pas employer tous nos efforts pour le faire? Ces idées, je les soumets particulièrement aux membres du comité de l'association des townships que je prie humblement de vouloir bien les considérer avec attention.

Monseigneur de Montréal a adressé une circulaire aux membres du clergé de son diocèse pour leur recommander d'aider, de favoriser l'établissement des townships. On n'en attendait pas moins de la part de notre vénérable évêque. Chacun sait avec quel empressement il fait tout ce qu'il croit pouvoir améliorer la condition de ses enfans. Mais moi, ce que je ne puis concevoir, c'est que les curés des campagnes attendent cette recommandation de la part de leur évêque. Il n'est toujours pas à ma connaissance qu'aucun d'eux ait pris l'initiative. Pourtant n'était-ce pas aux campagnes à commencer l'œuvre de l'établissement des townships? Elles doivent en sentir les besoins bien plus que nous; tous les ans chacun voit partir, de son village, de nombreuses bandes de jeunes gens gagnant ou les chantiers de l'Ottawa ou les Etats-Unis. Bien plus, on voit partir des citoyens, et d'anciens citoyens encore, qui vendent l'héritage qu'ils tiennent de leur père pour aller s'établir à l'étranger. N'est-il pas du devoir du curé d'employer tous ses efforts et de faire tout ce qui est en son pouvoir, pour arrêter cette émigration? Comme prêtre, comme homme, ne doit-il pas venir au secours de ceux qui souffrent? comme citoyen, ne doit-il pas faire tous ses efforts pour empêcher que la patrie ne perde aucun de ses enfans? Or, vous voyez partir tous les ans une jeunesse vigoureuse qui va se démoraliser, se corrompre dans les chantiers; vous voyez des familles entières partir pour les Etats-Unis, pour aller s'établir au milieu d'une population qui professe une autre religion que la leur, ce qui les met en danger de la perdre; vous voyez des pauvres, dans votre paroisse, qui souffrent; et vous ne prenez aucun moyen efficace pour les soulager, et pour arrêter cette émigration? Ce n'est pas tout de donner les secours spirituels aux malheureux et de les consoler dans leurs misères. Il faut tâcher de les faire sortir de cette misère, et de pauvres gens, il faut s'il est possible, en faire des citoyens utiles à la patrie. Je ne prétends pas dire que le curé doit faire tout cela lui-même et seul; non, je considère que c'est le devoir de chaque citoyen qui doit y contribuer pour sa part et en raison de la position qu'il occupe parmi ses compatriotes. Mais, le curé, lui, doit y être obligé plus que tout autre, il doit donner l'exemple à ses paroissiens. Or, toute campagne ne peut-elle pas, ne trouverait-elle pas les moyens, si elle le voulait, de remédier à tous ces maux?

Où, je crois que les campagnes pourraient empêcher les gens d'émigrer aux Etats-Unis, et ce, en leur procurant les moyens de s'établir. Et pour parvenir à ce but, je pense que le meilleur moyen serait d'organiser les paroisses en associations particulières. Chacune de ces associations pourvoitrait à l'établissement des jeunes gens et des pauvres de la paroisse. Le curé, aidé de quelques uns de ses principaux paroissiens ne pourrait-il pas réussir à former une semblable association? Je crois que la chose est facile, très facile avec un peu d'énergie de sa part, et si chacun voulait y mettre un peu du sien. Je le crois, car chacun devra comprendre qu'il y va de l'intérêt de tous.

Oh! qu'il est beau de voir un prêtre, le révérend M. Bédard, curé de la Malbaie, partir avec une trentaine de jeunes gens de sa paroisse pour les conduire sur le territoire du Saguenay, abattre, avec eux, les premiers arbres, planter une croix au milieu de la forêt, en ayant le doux espoir que bientôt cette terre, maintenant inculte, sera couverte de moissons! Que bientôt de nombreux citoyens vivront paisibles et heureux au sein de leur patrie, sur ce même sol foulé encore hier par le pied des bêtes sauvages! Qu'une église surmontée de son clocher et sa croix sera bientôt élevée au milieu d'une vaste campagne! le révérend M. a compris son devoir, et en le faisant il a mérité de la patrie; il en aura un jour la récompense. Les curés de toutes les paroisses ne pourraient-ils pas suivre cet exemple? ne pourraient-ils pas en faire autant? s'ils le peuvent ils doivent le faire, c'est leur devoir.

UN OUVRIER.

Courant Ste. Marie, 1er Juillet, 1848.

M. le Directeur.

Je dois, en commençant ce long article vous prier, et prier le public de croire qu'aucun sentiment hostile à M. Bienvenu ne m'anime et ne m'a jamais animé contre lui;

que lorsque sa messe a été chantée je n'étais même pas certain qu'elle fut de lui puisque dans le temps, le public savait seulement qu'elle avait été composée par un jeune canadien, et que le nom de son auteur ne se disait alors qu'à l'oreille. Lorsque j'ai signalé cette messe comme renfermant plusieurs passages tirés des meilleurs auteurs, je ne l'ai fait que pour remplir un devoir; pour arrêter, autant qu'il était en moi, un usage pernicieux auquel chacun pourrait avoir recours et qui ne peut qu'empêcher le progrès des beaux arts parmi nous. Ma critique qui a paru sur la Revue du 27 juin dernier, n'était donc pas pour servir la jalousie de qui que ce soit, et le correspondant F. de la Revue du 30 ultimo, s'il veut être impartial, pourra se persuader, en lisant les détails suivants, que les titres de détracteurs et de calomnieux qu'il donne si charitablement aux autres, lui reviennent à bon droit.

J'étais si bien convaincu, M. le directeur, que cette messe n'était pas de M. B., que je ne prévoyais même pas que ma critique dut provoquer une réponse; et je ne croyais pas devoir revenir sur ce sujet; mais M. B., dans sa correspondance qui a paru sur la Revue du 30 juin dernier, m'ayant invité à aller chez lui pour confronter sa messe avec celles de Haydn et de Mozart, ajoutait que si je préférais rester dans l'obscurité je ne serais considéré que comme un détracteur—comme je ne me sentais aucune inclination pour le titre de détracteur, je me transportai chez lui le lendemain de cette invitation (samedi le premier de juillet;) mais jugez de ma surprise quand je le vis tout déconcerté de ma visite. Je compris alors que M. B. ne s'attendait nullement à me voir; il avait cru tout bonnement que mon accusation avait été faite au hasard, et que je reculerais devant une offre aussi hardie. Je l'invitai à mon tour à se rendre chez M. Seebold bien connu du public comme possédant au plus haut degré non seulement l'art, mais la science de la musique; et comme je n'avais pu me procurer les messes de Haydn et de Mozart, je le priai de les fournir lui-même. M. B. qui n'avait pas encore consulté ses amis, et qui, livré à lui-même avait assez de bonne foi pour ne pas saisir cette occasion de se tirer d'affaire en alléguant que suivant sa correspondance, c'était moi qui devais les fournir et non pas M. B. dis-je, qui n'était pas encore assez versé dans l'art de la chicane pour prétendre que sa messe ne pouvait pas être confrontée aussi bien avec des messes fournies par lui qu'avec celles fournies par moi, me promit positivement de les apporter lui-même; notez bien, lui, M. le directeur: il promit positivement de les apporter—(On dit qu'il regretta beaucoup ensuite cette condescendance, et qu'il en fut bien réprimandé par ses amis;) mais il ajouta qu'il lui était impossible de rien faire ce jour-là; qu'il lui fallait aller chercher cette musique au collège; que le lendemain, dimanche, on ne devait pas travailler; que le lundi suivant, il avait un voyage à faire (lequel bien entendu n'a pas eu lieu;) et qu'il fallait attendre jusqu'au mardi—Quoique contraire par tous ces retards, que M. B. n'exigeait que pour se consulter avec ses amis, et pour trouver un moyen de se tirer de ce mauvais pas, il fallut m'y soumettre—mardi le 4 juillet, fut donc le jour fixé pour cet examen—mais, dans la même journée de samedi (premier de juillet,) il vint me trouver, et comme pour me persuader de ne pas poursuivre et, de ne pas aller aux preuves, il me dit que copier servilement sept ou huit barres dans les œuvres de musique, était permis! Est-ce vrai, M. Bienvenu? Enfin, le jour décisif était arrivé, je vais dans l'avant midi chez M. B. qui avait promis de m'attendre pour fixer l'heure du rendez-vous—Je ne pus le voir, il était absent! On me donna un billet de sa part: —M. B. m'écrivait "qu'il avait été obligé de s'absenter"—Eh! quelle affaire si importante vous forçait donc M. B. à quitter le logis, juste à l'heure où vous deviez m'y attendre?... M. B. ajoutait dans son billet "qu'il fallait suivre de point en point ce qui avait été dit dans nos correspondances respectives, et que si je n'apportais pas la troisième messe de Michel Haydn, on n'aurait pas la peine d'ouvrir ses cahiers"—Vous voyez, M. le directeur que le vent était bien changé; que le long délai exigé par M. B., que ses réflexions, ses consultations avec ses amis, et les avis officieux de ces derniers, lui avaient fait faire un pas de géant dans la voie tortueuse de la chicane et avaient fait une terrible brèche à sa bonne foi, au moins à celle qu'il avait montrée le samedi précédent—Il paraît d'après l'observation de M. B. à ne vouloir confronter sa messe qu'avec celles de Michel Haydn (et surtout avec la troisième dont je ne lui ai jamais parlé,) qu'en effet Michel n'a à se plaindre d'aucun larcin de sa part—Dans le cas, j'avoue que je me suis trompé quant à Michel—(*) Non M. B. je vois bien que vous n'avez pas copié dans Michel, mais dans Joseph Haydn et de plus dans Mozart et dans quelques autres—Il faudra, dites vous, suivre de point en point

(*) M. Bienvenu dit que Michel Haydn n'a pas fait de chef d'œuvre, et moi je lui répondrai que les messes de Michel sont des chefs d'œuvre à côté de celles de Joseph Haydn.

L'AVENIR.—JUILLET, 1848.

nos correspondances; cela voulait dire: M. Numinville, quoique je vous aie promis d'apporter moi-même la musique de Haydn et de Mozart, vous l'apporterez, vous; cela voulait dire: comme je sais bien que vous n'avez pas les messes, vous ne pourrez pas les apporter, et alors on n'aura pas la peine d'ouvrir mes cahiers, et mon honneur sera sain et sauf. En vérité, vous êtes bien naïf M. B. et vos conseillers le sont autant que vous, si vous avez cru tous ensemble, que le public serait dupe de pareils subterfuges.

Cependant l'heure était arrivée, où M. B. devait montrer que toutes ses hésitations et ses détours étaient bien les effets de la crainte de se voir dévoiler au grand jour; accompagné d'un ami, il se rendit chez M. Seebold où je me trouvais déjà. Que se passa-t-il là? Vous le savez M. Bienvenu. Fidèle à ce qu'il m'avait écrit dans son billet, M. B. en revient toujours à son thème favori, et insista à ce que je lui montrasse la troisième messe de Michel Haydn, et sur ma réponse que je ne l'avais pas, il n'a pas voulu ouvrir ses cahiers; mais je me trompe, M. le directeur, il les a ouverts à la prière de son ami pour montrer une fugue dans le Gloria qu'il connaissait pour bonne, (et il avait raison de le croire) Que lui a dit M. Seebold? Quelle était copiée note pour note. Le nierez-vous M. B.? Ensuite comme M. Seebold feuilletait ses cahiers, il tomba sur un passage qui le frappa tellement, qu'il courut chercher un morceau de Mozart, qui était sur une table, pour le comparer avec ce qu'il avait vu. Mais comme ce n'était pas l'affaire de M. Bienvenu, ce dernier lui arracha ses cahiers des mains d'une manière très vive et très peu polie! Cette conduite de la part de M. B. en arrachant ainsi ses cahiers des mains de M. Seebold, et en refusant de les ouvrir, sous le prétexte qu'on n'avait pas la troisième messe de Michel Haydn, si elle n'était pas un aveu, dut au moins paraître bien extraordinaire; parce que s'il était vraiment l'auteur de cette messe, il ne devait pas craindre de laisser faire cette confrontation, et parce qu'il ne s'agissait pas de décider si elle avait été copiée dans les œuvres de Michel Haydn, mais bien de constater s'il en était l'auteur; et il ne suppose pas que l'erreur que j'ai pu faire, si toutefois, j'en ai fait une, en nommant Michel au lieu de Joseph, pourra le disculper, puisque, s'il a enrichi sa messe, des passages de Joseph Haydn, ou de tout autre compositeur, il est aussi coupable, que s'il n'avait copié que dans Michel.

En voilà assez, M. le directeur, pour persuader tout homme sensé, que je n'ai dit que l'exacte vérité, lorsque j'ai avancé que la messe chantée le jour de la St.-Jean-Baptiste, n'était pas de composition canadienne.

MAXIME NUMINVILLE.

Montréal, 11 juillet 1848.

M le Directeur,

Vous nous avez annoncé dans le dernier numéro de l'Avenir, comme un fait bien important, l'agrandissement et amélioration de la Revue Canadienne et vous l'en avez félicitée. Il me semble que vous auriez dû en même temps plaindre le public qui va nécessairement souffrir, lui, de ce que vous appelez une amélioration. En effet, l'éditeur de la Revue n'a pu jusqu'ici débiter ses niaiseries qu'en petit et maintenant il va pouvoir le faire en grand. Mais comme mon dessein n'est pas ici, M. le directeur, de critiquer votre manière de voir et d'agir, je vous dirai qu'il y a quelques jours le susdit éditeur a jugé à propos de censurer mon ouvrage. Je vous avouerai, que, bien que ce jugement soit sorti d'une tête écorchée, je ne l'ai pas trouvé mauvais. Mais aujourd'hui, M. le directeur, que je trouve l'occasion de rendre à l'éditeur de la Revue ce qu'il m'a prêté, j'espère que vous me permettrez d'exprimer publiquement ce que je pense de la prétendue amélioration qui vient de s'opérer chez la Revue. Pour ce faire, j'aurai recours à un

ÉPIGRAMME.

La Revue a grandi, nous disait les journaux. Mais est-ce dans le fond, ou rien que dans la forme? Voit-on dans sa conduite une sage réforme? Les articles sont-ils mieux tournés et moins sots? C'est ce qu'on ne dit pas. Mais lisez la commère, Et vous vous convaincrez à son ton, à son air, Qu'elle est bête aujourd'hui comme elle était hier. D'où je conclus qu'elle est ce qu'elle était naguère.

Comme nous en sommes, M. le directeur, sur le compte de l'éditeur de la Revue et qu'il serait désagréable de revenir sur un sujet aussi dégoûtant, vous me permettrez peut-être aussi de dire au grand éditeur que j'ai découvert le motif qui l'a engagé à citer quelques uns de mes vers.

Letourneux, mon ami, que vous êtes habile! Car, quand vous signalez les défauts de mon style, Et que vous appelez sur moi seul les regards, C'est afin qu'on oublie un moment vos écarts. C'est bien, continuez, j'y consens; mais, de grâce, Contentez de critiquer, ne poussez pas l'audace Jusqu'à vous aviser de louer mes écrits. Ils n'ont déjà pas trop de vogue, ni de prix. —Quand vous me décriez, ce n'est pas grand dommage: Le trait que lance un sot, ne va pas bien avant; C'est un léger brouillard que dissipe le vent. Mais d'un sot compliment, épargnez moi l'outrage. D'une louange fade, insipide à la fois, Croyez-vous qu'à mon âge on supporte le poids? Non; je succomberais et de honte et de peine, Si vous m'accabliez d'une louange vaine. Puis, que me servirait qu'un stupide éditeur, Daignât jeter sur moi, son regard protecteur?

Enfin, M. le directeur, vous avez tant de bonté que je vais encore vous prier de me permettre de faire quelques reproches à ma muse et à l'éditeur de la Revue sur leur manière d'agir l'un envers l'autre.

En dépit de Minerve, en dépit d'Apollon, Muse, rimons toujours de travers et de long. Imitons l'éditeur de la maigre Revue Qui regarde en tous sens, sans détourner la vue. Mais ne t'en moque point. S'il est né louche, toi, Tu ne vaux guère mieux, ma foi! Pourquoi pas vous chérir, sympathiser en semble? Qui se ressemble ainsi, par devoir se rassemble. Mais non, vous aimez mieux vous dire vos défauts Et prouver au public que vous êtes des sots. Si vous l'êtes tous deux, ah! pour quoi donc tant rire, Vous quereller ainsi, l'un de l'autre médire? Vous êtes vraiment fous; j'en appelle aux témoins. Toute la différence est du plus ou du moins. Mais si vous tenez tant à connaître, canaille, Lequel est le plus sot, tirez la courte paille.

En attendant que je trouve aussi l'occasion de m'acquitter envers le petit Tartuffe des Mélanges, je vous prie de me croire, M. le directeur. Votre dévoué serviteur, Montréal, 10 juillet 1848. L. T. GROULX.

ASSEMBLÉE DU MARCHÉ BONSECOURS.

Elections des officiers de l'association des établissements canadiens des townships.

Vendredi soir, 14 juillet 1848.

[Rapporté pour l'Avenir.]

C. S. Cherrier, écr., est appelé au fauteuil. M. Cherrier dit qu'il désirait ne pas présider l'assemblée. Quelques voix: M. Morin, M. Morin! L'assemblée persiste à demander M. Cherrier.

M. Cherrier monte sur l'estrade pour prendre la chaise. Deux ou trois voix appellent M. Cartier; la foule crie: au président, au président!

Le président prend la parole; il dit que le but de l'assemblée était d'élire les officiers du comité central de l'association tel que voulu par la constitution de cette société. "J'ai été nommé vice président d'une manière accidentelle; je n'étais invité à assister à la première assemblée que comme devant y prendre la parole, avec plusieurs autres, pour développer au public les immenses avantages qui devaient résulter pour le peuple canadien, de la colonisation des townships. On m'avait fait observer qu'il fallait remplacer un monsieur dont l'expérience et le patriotisme était un gage du succès pour l'association, mais qui ne voulait pas accepter la charge qu'on lui offrait et cela, pour des raisons que j'ignorais alors et que j'ignore encore actuellement, mais que je suis disposé à croire excellentes, d'après le caractère noble et intègre de cette personne. J'ai accepté; en le faisant, je ne veux pas dire que j'ai eu le mérite de mettre de côté les susceptibilités que d'autres personnes auraient pu avoir en se voyant appelées à la dernière heure. Je ne mérite aucun éloge pour avoir su alors mettre de côté ces sentiments que l'on apporte trop souvent dans les affaires publiques; ils m'ont toujours semblé ridicules; et j'ai eu dans mon opinion des personnes infiniment plus dignes que moi de remplir cette place; des personnes qui auraient pu rendre à l'association des services bien plus précieux que ceux que j'ai pu lui rendre.

M. Cherrier dit qu'il n'avait accepté que temporairement, sa santé ne lui permettant pas d'assister à des réunions du soir aussi souvent qu'il l'eût désiré. Il ne voulait réclamer aucune part de ce qui avait été fait de bien par l'association, le tout devait être attribué aux autres membres du comité. L'association n'avait peut-être pas fait tout le bien qu'on aurait désiré, mais elle avait jeté les bases d'une organisation destinée à donner au pays les avantages de la colonisation sur un pied étendu. Il continue:

"Je regrette d'avoir entendu dire que certains membres du comité n'avaient pas inspiré une confiance assez générale pour que l'association pu prendre tout l'accroissement dont elle était susceptible. S'il y a eu des retards dans les progrès de l'association, je ne pense pas que ce puisse être attribué à un manque de confiance. Toute œuvre de pareille nature ne peut progresser que lentement dans ses commencemens. Quellesques soient les opinions politiques de ceux qui se sont mis à la tête de cette association; qui en ont jeté les fondemens, quand je ne les partagerais pas, (et il en est quelques uns que je ne partage pas) cela ne m'empêchera de reconnaître l'intérêt qu'ils ont porté à l'association, cela ne m'engagera jamais à vouloir commettre l'injustice d'éliminer du comité des personnes dont on ne peut s'empêcher de reconnaître l'activité et les travaux. Je suis persuadé que tout homme bien pensant reconnaîtra que ce serait décourager ceux qui se mettent à la tête d'une mesure quelconque; que de la leur arracher des mains lorsqu'elle commence à progresser, lorsque le plus difficile de la chose est fait. Ces remarques sont fondées sur la reconnaissance que l'on doit toujours conserver pour ceux qui se mettent à la tête de quelque entreprise patriotique et nationale. Il n'y a personne qui ne sache qu'au commencement de toute entreprise on trouve toujours des difficultés et trop souvent même de l'opposition.

Nous avons une société dont on peut s'enorgueillir. On connaît ceux qui l'ont fondée, qui lui ont donné les premiers soins et qui sont parvenus à lui faire acquérir de la force et de la consistance, et enfin à en faire une société qui fait honneur à Montréal, c'est la société St.-Jean-Baptiste. Eh bien! trouverait-on juste qu'on vint à ex-

pulser ceux qui ont eu le mérite de commencer cette association si éminemment nationale; trouverait-on juste qu'on vint, surtout sans exposer de raisons suffisantes, les éliminer des charges de cette société? Assurément non! Eh bien! je prends ce terme de comparaison; il suffira pour nous convaincre que dans le choix que nous avons à faire ce soir, il est de notre devoir d'apprécier les services de ceux qui se sont déjà rendus utiles à la société.

Ce n'est pas ici le lieu de faire remarquer combien il serait fâcheux qu'il y eut de la division parmi nous ce soir. J'ai assisté quelques fois aux réunions du comité et je dois dire que j'ai toujours compris que cette association demeurerait parfaitement étrangère à toute politique. D'un autre côté il n'y a personne qui ait plus que moi de déférence pour l'opinion publique, je la respecte et suis prêt à lui faire des sacrifices pourvu que ce ne soit pas des sacrifices de principes. Aussi j'ai souvent émis l'opinion que si pour le bien de l'association il était nécessaire, d'ajouter au comité des hommes influents et capables par leur lumières et leurs expériences de nous aider, on devait s'empresse de les choisir et je leur céderai volontiers ma place. On ne doit expulser personne si ce n'est avec raison et pour les remplacer par des hommes plus influents, plus capables de rendre service à la société.

On a souvent mentionné et je suggérerai encore comme devant être invité instamment à faire partie du comité l'honorable M. Morin, (applaudissemens unanimes et prolongés) il a en fait de colonisation, des idées pratiques et des connaissances qui peuvent suppléer au défaut d'expérience, en pareille matière, de quelques uns d'entre nous.

M. Cherrier termine en renouvelant l'espérance qu'il avait que personne ne serait éliminé du comité pour sa politique. Ce serait le moyen de créer dans l'association des divisions toujours regrettables et que des hommes amis de leur pays doivent autant que possible empêcher. Je regretterais qu'une association, qui encouragée peut produire d'aussi grands avantages, vint, je ne dis pas, à tomber, la chose est impossible, (et nous devons faire les plus grands sacrifices pour l'empêcher) mais même vint à languir. Nous devons épargner ni peines, ni soins, ni argent pour en activer le progrès et des personnes de toutes nuances politiques, doivent s'y rencontrer et contribuer de leurs efforts mutuels à atteindre le but de ses fondateurs, celui d'ouvrir aux Canadiens l'accès de terres dont on les a tenus trop longtems éloignés, et sur lesquelles le gouvernement leur fourni la plus belle occasion de former des établissemens étendus.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, MERCREDI, 19 JUILLET 1848.

Réforme Electorale.

LA MINERVE.

Aussi longtems que le ministère tory fut au pouvoir la Minerve appuya toujours la réforme électorale, et elle encourageait en approuvant le manifeste du comité de la réforme et du progrès, à réclamer énergiquement cette mesure de salut, qui seule pouvait remédier aux abus les plus manifestes et aux inconvéniens les plus directs de l'Union; même on l'entendit dire que tant que cette mesure ne serait pas accordée au Bas-Canada, le gouvernement responsable ne serait qu'un leurre, un mensonge. Le ministère libéral monte au pouvoir et désormais on n'entend plus rien sur cette question; elle garde le silence le plus profond, le plus digne. Interrogée à diverses reprises, elle répond que son opinion est connue, qu'elle n'a pas besoin de la répéter aussi souvent. A une sommation faite par l'Avenir de vouloir bien exposer ses vues sur ce sujet, elle dit qu'elle ne croit pas que cette mesure serait possible, praticable. Nous lui demandions compte de son changement d'opinion, elle réplique en disant que c'est à nous à démontrer l'utilité de cette mesure. La Minerve avait elle atteint l'âge de raison lorsqu'elle pronait cette mesure? Etait-ce une mesure nécessaire comme elle l'avait déclaré? Nous ne croyons pas qu'elle voudrait ou pourrait répondre négativement à ces questions. Alors pourquoi ce silence lorsque le ministère libéral monte au pouvoir, et ensuite pourquoi ce changement d'opinion? La Minerve était-elle instruite des vues du ministère sur ce point? Le ministère refusait-il d'accéder aux vœux du peuple; et l'éditeur de la Minerve, conchê sur deux belles colonnes d'annonces du gouvernement, avait-il reçu l'ordre de ne pas desserrer les dents sur cette question?

Dans son numéro du 3 courant la Minerve dit: " Dans notre article du 23 juin sur la réforme électorale nous disions que nous n'aurions pas d'objection à demander que la représentation soit basée sur la population s'il est possible d'obtenir cette mesure et si elle doit nous être avantageuse, voilà deux conditions que nous soumettons à nos adversaires politiques, et auxquelles ils auraient du se hâter de répondre, eux qui se vantent d'avoir des arguments toujours prêts, toujours forts; car c'est là que se résume en grande partie l'importance de la question." C'est donc sur l'avantage et sur la possibilité d'obtenir, que la Minerve s'appuie.

Vouloir examiner si cette réforme nous serait avantageuse, c'est examiner s'il est avantageux qu'un peuple soit représenté; examiner s'il est avantageux que la représentation soit basée sur la population, c'est examiner s'il est avantageux pour 40,000 Canadiens-Français d'avoir dans la chambre d'assemblée un égal nombre de représentants que 40,000 Canadiens-Anglais du Haut-Canada; demander la réforme électorale, c'est demander que le Bas-Canada ne soit pas sujet bon gré mal gré à la domination et au pillage du Haut-Canada sans aucun contrôle, comme il le fut constamment depuis l'Union; c'est demander avec le manifeste qu'un canadien-français du Bas-Canada ne soit pas reconnu par la loi valoir politiquement trois fois moins qu'un habitant du Haut-Canada, comme le veut l'acte d'Union; en un mot c'est demander le gouvernement responsable qui doit être l'expression de la majorité du pays représentée par la majorité des représentants; ce qu'on ne pourra obtenir que moyennant une représentation équitable, basée sur la population. Avons nous intérêt à la demander telle ?

La *Minerve* redira sans doute les fameux chiffres du *Journal de Québec*, que nos lecteurs ont pu voir tels qu'ils ont été donnés et tels qu'ils valent dans notre no du 8. Elle prétendait sans doute se servir de leur appui pour nous demander si la réforme en question pouvait nous être avantageuse. Nous avons fait justice de ces chiffres, nous y reviendrons lorsqu'on nous aura répondu.

Nous devons d'après toutes les probabilités les plus rationnelles avoir, lors de la mise en pratique du système représentatif basé sur la population, si on le fait immédiatement, une représentation supérieure à celle du Haut-Canada d'au moins 100,000 âmes. Nous avons donc intérêt à la demander; cette réforme est juste; le ministère est tenu de l'accorder; les représentants libéraux, élus dans le Bas-Canada, doivent la demander, puisqu'ils en ont presque tous reçu le mandat de leurs commettants et qu'ils l'ont promise aux élections. Nous avons d'autant plus intérêt à la demander, que, comme nous l'avons démontré, les causes de cet accroissement de population dans le Haut-Canada devant se rapprocher tous les jours des nôtres, produiront bientôt dans les deux provinces une progression uniforme, et maintiendront pour nous cette supériorité numérique dont nous pouvons jouir avantageusement très longtemps.

Est-il possible de l'obtenir? C'est là l'autre question que pose la *Minerve*; avant de consentir à la demander elle a placé cette question en première ligne; c'est caractéristique de la part *Minerve* et de la presse qui suit la même conduite. Elle demande s'il est possible de l'obtenir, avant d'examiner si cela nous est avantageux? C'est là le système de la *Minerve* et des autres journaux devenus conservateurs par excellence qui craignent de troubler par quelque réclamation, fut-ce la plus juste, la paix du ministère libéral. Est-il possible de l'obtenir, cela veut dire, le ministère voudra-t-il l'accorder? Parce que ces réclamations peuvent troubler le sommeil de nos ministres, parce qu'eux les serviteurs du public peuvent être disposés favorablement envers le peuple sur quelques points et qu'ils ont en vue des mesures utiles dont ils veulent bien favoriser le public leur maître, celui-ci doit se taire sur une mesure fondamentale dont ces ministres ne sont pas d'avis de s'occuper. C'est là le système de la *Minerve*. Est-il possible de l'obtenir? Cela veut dire pouvons nous l'exiger du Haut-Canada qui n'est pas d'avis de l'accorder, ne devons nous pas leur demander d'avance, s'ils veulent bien nous l'accorder? C'est la politique lâche que la *Minerve* cherche à communiquer à ses lecteurs, en parlant d'agitation et en faisant redouter au public, à la moindre réclamation, le renouvellement des scènes de 37 et 38. et en faisant répandre par ses supports dans les faubourgs que si les ouvriers n'ont pas de travail, cela est dû aux menaces d'agitation. Mais elle a spéculé sur plus qu'elle ne pouvait rencontrer. Si elle a rencontré quelques esprits timides, faciles à exploiter, l'indignation que provoquent pareils moyens chez les gens honnêtes et intelligents perd la cause qu'on ne peut appuyer qu'ainsi.

La *Minerve* et les autres journaux de la même couleur doivent mériter la réprobation publique du Bas-Canada pour sacrifier sans fondement un privilège aussi important pour nous, et cela en se donnant mille peines pour le dénaturer et le faire envisager comme odieux et dangereux. Pour obtenir une mesure aussi importante il nous faut d'abord la demander, il n'y a rien jusqu'à qui menace d'arrêter le travail, de tuer le commerce et de hausser le prix du pain. Il n'y a pas même de cette agitation terrible à laquelle l'éditeur de la *Minerve* ne peut penser un instant sans frissonner. Qui peut s'opposer à cette mesure, sont-ce les libéraux du Bas-Canada? mais ils l'ont tous demandé et ils la demandent encore. Les libéraux du Haut-Canada s'y opposeraient-ils? Tous les jours on entend les journaux qui se disent les véritables organes des libéraux du Haut-Canada promettre leur appui à toute mesure juste et équitable que réclameront les Canadiens-Français et à celle-ci entr'autres. Nous devons donc avoir raison d'espérer cette mesure et d'attendre même l'appui du ministère, car c'était une des mesures de son programme. Il n'y a rien qui puisse nous empêcher de l'obtenir.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE EN FAVEUR DE L'IRLANDE.—L'assemblée dont nous parlions dernièrement a eu lieu hier soir à six heures sur le Marché à Foin. Les directeurs de l'assemblée ont demandé au maire de Montréal, la permission de tenir leur réunion dans le Marché Bonsecours. Le maire leur a répondu que le but de leur assemblée était illégal et qu'en conséquence il ne pouvait leur accorder leur demande, nous supposons qu'il en est venue à cette conclusion d'après l'annonce de l'assemblée qui dit

que le but est d'aider la confédération de New-York à obtenir l'indépendance de l'Irlande. Sydney Bellingham, écuyer, ci-devant rédacteur du *Times*, présida l'assemblée; il y eut plusieurs personnes de New-York qui s'adressèrent à l'assemblée.

Nouvelles d'Europe.

FRANCE.

Nous nous empressons de mettre devant les yeux de nos lecteurs quelques détails sur les derniers événements qui se sont passés à Paris. Les journaux américains arrivés par la malle d'hier nous en fournissent d'une manière à ne plus douter de l'horrible carnage qui a signalé les journées du 23, 24, et du 25 juin dernier. Nous empruntons des Deux-Mondes les quelques détails suivants :

L'un des drames les plus sanglants dont le monde ait été témoin, l'une des insurrections les plus obstinées qui aient ensanglanté l'histoire de France depuis son origine, vient d'avoir lieu à Paris.

Vouloir donner une idée de cet événement, dépasserait de beaucoup l'espace de nos colonnes; et nous référerons à la lecture des journaux, qui seront parcourus dans un silence solennel.

Après 4 jours et 4 nuits d'un combat incessant, les insurgés ont été complètement vaincus, avec une perte des deux côtés estimée à 10,000 tués et 25 mille blessés, et cette approximation est encore au-dessous de la vérité.

Le commencement de la rébellion est attribué à une députation des ouvriers qui s'est dirigée vers le Luxembourg, pour parler à M. Marrast. Il a écouté leurs remontrances, mais ayant remarqué que leur orateur avait pris une part active dans l'affaire du 15 mai, il leur dit: "Vous êtes les esclaves de cet homme; mais vous pouvez vous-mêmes exposer vos raisons." Cette expression d'esclaves fut mal interprétée par les ouvriers, et devint le signal des conspirateurs qui avaient organisé un mouvement.

Dans la nuit du jeudi, 22 juin, on éleva la première barricade, et la troupe et la garde nationale furent réunies. Le vendredi, les insurgés s'emparèrent de toute la rive droite de la Seine, depuis le faubourg St-Antoine; et sur la gauche ils occupèrent toute la portion connue comme la Cité, le faubourg St-Marceau, Saint-Victor et le bas quartier Saint-Jacques. La communication entre ces deux positions avait lieu par l'église Saint-Gervais, et une partie du quartier du Temple; les approches de Notre-Dame et le pont Saint-Michel.

A l'aide de ces longues lignes d'opération, les insurgés occupèrent une grande partie des points les plus aisés à défendre dans la ville, et menaçaient l'Hôtel-de-Ville, qui leur aurait assuré la victoire, s'ils s'en fussent rendus maîtres.

Le vendredi, il y eut quelques engagements isolés, mais les insurgés s'occupaient plutôt à fortifier leur position, qu'à livrer combat, quelque fussent les avantages remportés par les troupes du gouvernement dans les environs des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin.

Mais il paraît que le courage plein d'élan des insurgés les intimidait, et elles furent battues dans d'autres quartiers. Lamartine monta à cheval et fit partie de l'état-major du général Cavaignac; il parcourut Paris, mais ses efforts furent impuissants, et il devint évident que la force des armes pouvait décider de la question.

Les forces du gouvernement furent partagées en trois divisions et des masses de troupes, secondées par l'artillerie, attaquèrent les positions des insurgés; cependant le vendredi se passa, et l'insurrection avait l'avantage.

Le samedi 24, l'assemblée nationale se déclara en permanence et Paris fut mis en état de siège. Le pouvoir exécutif fut délégué avec pleins pouvoirs au général Cavaignac, et à 10 heures les membres de la commission exécutive résignèrent leur autorité; ils déclarent qu'ils auraient manqué à leurs devoirs et à leur honneur s'ils avaient abdiqué plus tôt. Comme la sédition est un péril public, ils ne se retirent que devant l'action de l'assemblée. Les rapports arrivaient coups sur coups à l'assemblée; ils annonçaient le massacre des gardes nationales, la chute des généraux les uns après les autres, sous les coups des insurgés; la consternation était générale et poignante.

Plusieurs fois, mais en vain, le général Cavaignac somma les insurgés de se rendre et de mettre bas les armes.

Toute la journée du samedi fut un combat acharné des deux côtés; il se ralentit un moment pendant la courte durée d'un orage. Tout l'après-midi du vendredi la mousqueterie fut non interrompue; le samedi le massacre sur le côté gauche de la Seine fut horrible.

Pendant la nuit du vendredi jusqu'à trois heures du samedi, le canon et la fusillade ne cessèrent de gronder. Pendant cet affreux état de choses, l'assemblée ne témoigna aucune crainte. On fit la proposition d'envoyer une députation de l'assemblée pour apaiser les révoltés, mais tous les rapports s'accordaient à prouver que les insurgés étaient déterminés à vaincre ou à mourir.

A minuit, dans la nuit de samedi à dimanche, la capitale était dans un état des plus affligeants; le combat continuait sans relâche. Un grand nombre de troupes arrivaient des départements voisins, mais toutefois, les insurgés avaient rendu leurs retranchements inexpugnables, et repoussaient avec plus ou moins de succès les efforts dirigés contre eux. Le drapeau rouge, avec le moto *république démocratique et sociale*, était déployé.

A l'ouverture de l'assemblée nationale, le dimanche matin, le président annonça que le gouvernement avait complètement conquis l'insurrection sur toute la rive gauche de la Seine, mais après des pertes énormes, et que le général Cavaignac avait donné aux insurgés de la rive droite, jus-

qu'à 10 heures, pour poser les armes, et qu'en cas de refus il s'emparerait de leurs retranchements du faubourg St-Antoine, et qu'ils seraient tous passés au fil de l'épée: La grosse artillerie avait pris possession, et il n'y avait nul doute que l'insurrection céderait; Cet espoir cependant ne fut pas réalisé.

On se battit tout la journée du dimanche; le carnage fut horrible, surtout dans les rangs de la garde nationale.

On croyait le lundi matin qu'ils se rendraient, mais cet espoir s'évanouit de nouveau.

A dix heures le combat recommença, on se battit pendant deux heures avec une bravoure sans exemple dans l'histoire, mais enfin, sur tout les points les troupes l'emportèrent et les insurgés furent tués sur place, fait prisonniers, ou prirent la fuite hors de Paris dans la direction de Vincennes. Les quartiers coupés entre les faubourgs Saint-Antoine, le Temple, Ménilmontant et Popincourt, furent enfin au pouvoir, non contesté, du gouvernement.

Le dernière bande des insurgés se réfugia dans le cimetière du Père-la-Chaise; mais elle y fut poursuivie par la garde mobile, chassée de ce sanctuaire, et immolée dans les champs voisins.

Le mardi, l'insurrection était vaincue. Le nombre des morts est très élevé, non moins de 14 généraux ont été mis hors de combat, perte plus grande que celle des plus célèbres batailles de Napoléon. Parmi les tués, on compte les généraux Négrier, Deart, Brea, Charbonnel et Renault, et d'autres ont été dangereusement blessés. Quatre ou cinq membres de l'assemblée nationale sont au nombre des morts, un assez grand nombre blessés, mais la fin la plus émouvante, est celle de l'archevêque de Paris.

Ce vénérable prélat, offrit le dimanche, d'aller comme messager de paix au milieu des insurgés. Le général Cavaignac l'avertit que cette démarche était pleine de dangers, mais le pasteur chrétien persista. Il s'avança, accompagné de deux vicaires, vers les barricades, avec une branche d'olivier en signe de paix: une balle de fusil l'atteignit, et il tomba mortellement blessé.

Les insurgés le firent transporter à l'hôpital Saint-Antoine, qui était le plus près; il y reçut les derniers sacrements, puis rendit le dernier soupir.

L'éditeur du *Père Duchêne*, M. Laroche, reçut une balle à la tête, à la barricade Rochechouart. Il était habillé en ouvrier et se battait dans les rangs des insurgés. On ne connaît probablement jamais le nombre exact des morts; il a été grand, on le porte à 9 ou 10 mille du côté de la troupe; mais ce chiffre est exagéré.

Le nombre des prisonniers se monte à 5,000; toutes les prisons sont pleines ainsi que les donjons et les caves des Tuileries. Une commission militaire est déjà en séance; tous ceux pris les armes à la main seront sans doute déportés aux Iles Marquises ou dans quelque colonie française transatlantique.

On a proposé un décret dans ce sens. Nous n'avons pas de place aujourd'hui pour citer de nombreux actes d'héroïsme. Des soldats ont déployé un courage sublime. D'un autre côté la cruauté sauvage avec laquelle les insurgés combattaient passe toute croyance; ils ont mis à la torture plusieurs de leurs prisonniers; ils leur coupaient les pieds, les mains, et se conduisaient, dit-on, en vrais barbares.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des membres de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships.

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL. — ÉLECTIONS DES OFFICIERS.

L'assemblée générale des membres de cette association, convoquée par le comité central, en vertu des réglemens, pour recevoir le rapport du comité sortant de charge et procéder à l'élection annuelle des officiers généraux de l'association, s'est tenue, vendredi soir, le 14 du courant, dans le marché Bonsecours, suivant l'avis officiel publié dans les journaux français de cette ville.

En l'absence de Mgr. de Montréal, président de l'association, C. S. Cherrier, écrivain, l'un des vice-présidents, prit le fauteuil.

Le président lut une lettre de J. Roy, écrivain, dont suit la copie:—

Montréal, 13 juillet 1848.

Monsieur, — Ayant vu avec peine et surprise par quelques journaux que l'on craint quelque but politique dans l'association des townships et redoutant les préjugés de ceux qui désireraient susciter des entraves au succès de cette généreuse entreprise, veuillez informer l'association que je résigne mes fonctions de vice-président; cependant, comme individu, je vous prie de croire que je ne négligerai aucun effort pour assurer, ensemble avec vous tous, le but de l'association.

J'ai l'hon. d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obt. Servit.

J. ROY.

L. LABRECHE VIGER, ÉCR.,
Sec. Ass. des Townships.

L'hon. A. M. MORIN.

Une autre de M. O'Reilly, que nous publions samedi. Puis le secrétaire lut le rapport du comité central.

Rapport du comité central de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships.

Le comité a l'honneur de faire rapport que depuis qu'il est entré en fonctions il a siégé seize fois.

Dès la première séance, le comité a pris des mesures pour assembler les différents quartiers de la ville, et pour y faire faire les élections des comités locaux qui doivent, suivant les réglemens, organiser leurs localités respectives en centurions et dé-

